

REGLEMENT

Office des sports – Les Foulées Veauchoises – 5 et 10 km

Samedi 1 septembre 2018

1. Participation :

Les Foulées Veauchoises sont ouvertes aux non licenciés des deux sexes, aux étrangers, aux licenciés FFA, FF, Triathlon, course d'orientation, pentathlon moderne, ainsi que les licences uniquement agréées et sur lesquelles doivent apparaître mention de la non contre-indication à la course à pied en compétition.

- | | |
|---|----------------|
| - 10 km à partir de cadets (année de naissance 2001 et avant).
<u>Homologué qualificatif aux championnats de France.</u> | Départ à 9 h |
| - 5 km à partir de minimes (année de naissance 2003 et avant) | Départ à 10h15 |
| - 3 courses enfants (à partir de l'année de naissance 2005) (800 m, 1500 et 2200 m) | Départ à 10 h |
| - Course avec l'association 1 + un (un handicapé accompagné d'un valide) | Départ à 10h25 |
| - Récompenses / Podiums | Départ à 11 h |

2. Inscriptions – Accueil – Retraits des dossards :

Au gymnase René Santoire, rue du Gabion

1 €uro par coureur engagé est reversé à l'Institut Maxime le Forestier

2.1. A l'avance sur le site LOGICOURSES

Pour le 5 km : le montant de l'inscription sera de **9 € par athlète** sur inscription par internet, à partir de la catégorie junior et 5 € pour les catégories Minimes – Cadets.

Pour le 10 km : le montant de l'inscription sera de **10 € par athlète** sur inscription par internet, à partir de la catégorie Junior et 5 € pour les catégories Minimes – Cadets.

Paiement par carte bancaire sécurisée sur le **site LOGICOURSES. Fermeture des inscriptions sur le site : vendredi 31 août à 12 heures.**

Les préinscrits sur le site retirent leur dossard, gymnase René Santoire, avant la course correspondante à leur inscription.

- **2 € pour les enfants.** Pas d'inscription par internet mais seulement le jour de la course au gymnase René Santoire. Pas d'obligation de certificat médical car c'est une initiation à la course à pied.

Certificat de non contre-indication de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an (loi 99-223 du 24-03 1999)

2.2. Par courrier: Les engagements à l'avance devront être postés au plus tard le mercredi 30 août (le cachet de la poste faisant foi) à l'attention de l'organisation, à l'adresse : **LOUAT Roger, 7 allée des Tamaris 42340 VEAUCHE.** Chèque à l'ordre de « **office des sports** »

2.3. Sur place, le jour de la course, le montant de l'inscription sera de 11 € pour le 5 km, 12 € pour le 10 km. Chèque à l'ordre de « **office des sports** » ou en espèces.

Très important : le jour de la course, fin impérative des inscriptions une demi-heure avant le départ de l'épreuve.

3. Parcours. (Visibles sur le site foulées Veauchoises)

5 km : 1 tour de circuit

10 km : 2 tours de circuits

Parcours enfants : 1, 2, 3, tours dans le lotissement du Bourg, rue du Gabion

Le profil des épreuves est pratiquement plat

4. Sécurité – Circulation :

Le circuit sera fermé à la circulation, seuls les riverains pourront entrer et sortir de leur domicile dans le sens de la course. Les coureurs ne pourront emprunter que le parcours officiel.

5. Départ :

Le départ sera donné rue du Gabion. Il est distant d'environ 250 mètres de la ligne d'arrivée. Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ. La zone d'échauffement est située en arrière de la zone de départ sur les rues adjacentes.

6. Arrivée :

L'arrivée est jugée au 10 de la rue du Gabion

7. Ravitaillements :

Au 1 km, 3 km et 4 km pour le 5 km. Pour le 10 km ces ravitaillements sont situés km 1, 3, 4, 6, 8, 9. Le ravitaillement en dehors de cette zone est interdit.

8. Vestiaires, douches, sanitaires :

Gymnase René Santoire.

9. Espace médical :

Un poste fixe de secours est installé près de la ligne d'arrivée.

10. Assurance :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es). Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la Macif Individuelle Accident. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Pour les non licenciés, chaque participant doit être couvert par sa responsabilité civile individuelle.

11. Classements:

Ils seront affichés au fur et à mesure de leur édition et de leur validation sur un panneau situé proche de l'arrivée, vers le gymnase René Santoire. Ils figureront sur le site internet Foulées Veauchoises.

Par catégorie :

Masculins : Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, M1, M2, M3, M4. (M: Master)

Féminines: Minimes, Cadettes, Juniors, Espoirs, Seniors, M1, M2, M3.

12. Récompenses :

Un souvenir sera remis à chaque athlète lors du retrait de son dossard.

Une remise de récompenses aura lieu au gymnase René Santoire après le 10 et 5 km vers 11 heures. Les athlètes récompensés devront obligatoirement être présents lors de la remise des récompenses. **Les trois premiers masculins et féminins du 5 et 10 km sont récompensés ainsi que le premier et première Veauchoise. Le premier et première de sa catégorie est récompensé sauf s'il est déjà dans les trois premiers de la course. Seul le premier de chaque catégorie est récompensé.**

1 €uro par coureur engagé sera reversé à l'institut Maxime le Forestier.

13. Propriété individuelle de l'image :

La participation aux Foulées Veauchoises vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos ou vidéos prises par les organisateurs au cours de ladite manifestation.

14. Organisation et Renseignements :

Téléphone portable : 06-08-82-29-16 Président

Siège social : Office des sports. Mairie de Veauche, place J. Raffin, 42340 VEAUCHE

Site: www.fouleesveauchoises.com

Mail : osvfouleesveauchoises@gmail.com